INFO-EXPRESS

Le journal mensuel de l'école de la Petite-Gare



Événements et activités des mois de février et de mars

1er févrierActivité éducative Neurones atomiques (3e et 4e)14 févrierActivité éducative Les mots s'animent (classe multi-4e)

27 février Activité éducative Neurones atomiques (1^{re})

29 février Activité éducative Prof dino (maternelle 4 ans et préscolaire 5 ans)

5 au 9 février Nouvelles inscriptions et réinscriptions Mozaik

9 février Journée pédagogique

14 février St-Valentin, on invite les enfants à s'habiller avec du rose, rouge ou du blanc

23 février Journée pédagogique école

28 février Olympiades d'hiver (remise le 29 février ou le 13 mars selon la température)

4 mars au 8 mars Semaine de relâche 15 mars Sournée pédagogique

Semaine des enseignantes et des enseignants

La semaine des enseignantes et des enseignants est du 4 au 10 février 2024. Nous tenons à remercier sincèrement nos enseignants pour leur implication et leur dévouement auprès des élèves de l'école de la Petite-Gare. Vous conviendrez avec nous que leur contribution est essentielle pour assurer la réussite de nos élèves.

Un immense MERCI à notre extraordinaire équipe de pédagoques!

RETARDS:

Nous observons une hausse du nombre de retards le matin et au retour du dîner. Les élèves doivent arriver au plus tard à 7 h 55 le matin et 12 h 39 en après-midi. Tous les élèves qui arrivent après cette heure seront dirigés vers l'entrée du secrétariat où leur retard sera pris en note et inscrit dans Mozaik Portail.

Deuxième rencontre de parents et bulletin

Des rencontres avec les enseignants, titulaires et spécialistes, sont prévues pour les parents dans la semaine avant et après la relâche.

À ce moment de l'année, nous désirons mettre l'accent (en termes de temps et de qualité d'échange) sur les rencontres parents/enseignant des élèves auxquels nous avons des communications spécifiques à livrer ainsi qu'aux parents qui auraient des informations à nous communiquer. Nous privilégions donc le temps pour des rencontres avec les parents dont les enfants sont en difficulté au niveau des apprentissages et/ou du comportement. Les enseignants vous feront parvenir leurs disponibilités dans les semaines à venir.

Les bulletins seront accessibles sur Mozaïk au plus tard le 15 mars 2023.

Nouvelles inscriptions pour le préscolaire et primaire année scolaire 2024-2025

INSCRIPTION pour le préscolaire du 5 au 9 février 2024:

Nous invitons les parents à prendre rendez-vous sur le site Internet de l'école.

À l'heure du rendez-vous, les parents devront se présenter à l'heure exacte avec tous les documents requis.

*** Les formulaires pour l'inscription au service de garde seront remis au moment de l'inscription (le numéro d'assurance sociale des parents payeurs sera requis).

Réinscriptions pour l'année scolaire 2024-2025 ainsi que l'inscription au service de garde 2024-2025

<u>Pour les élèves qui fréquentent désà notre école</u>: Vous recevrez l'information par courriel en février pour réinscrire votre enfant via l'application Mozaïk. Veuillez noter que la période de réinscription aura lieu <u>du 5 au 9 février 2024</u>. À ce moment, vous devrez également faire l'inscription de votre enfant au service de garde.

ATTENTION: Pour les élèves d'un autre secteur qui fréquentent notre école cette année: Un formulaire « Demande de choix d'école » pour l'année scolaire 2024-2025 leur sera remis SUR DEMANDE au secrétariat.

ABSENCE POUR PLUS DE 5 JOURS POUR RAISONS PERSONNELLES

Durant cette période d'absence, l'enseignante consignera les travaux faits en classe. À son retour, votre enfant recevra une photocopie de ces diverses activités d'apprentissage afin qu'il puisse les réaliser:

- Aucune récupération particulière ne sera donnée à votre enfant. Toutefois, dès son retour en classe, votre enfant sera invité aux récupérations au même titre que les autres élèves du groupe;
- Aucune préparation et aucun plan de travail ne seront remis à l'avance;
- Aucune reprise de situation d'évaluation ne sera effectuée si l'enseignante a suffisamment d'informations pour porter un regard sur les apprentissages de l'élève en fonction du bulletin;
- Les épreuves du MEES (ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur), s'il y a lieu, ne pourront être reprises.

Votre collaboration sera demandée afin que les travaux remis au retour de votre enfant soient faits dans un délai raisonnable et qu'ainsi, il ou elle, puisse poursuivre ses apprentissages avec votre soutien.

Stationnement:

Nous vous rappelons qu'il est interdit de se stationner dans le stationnement du personnel de l'école en tout temps. À la fin des classes, le débarcadère est ouvert dès 15 h 30 et ce susqu'à la fin du service de garde. Attention à la vitesse, la sécurité de vos enfants est importante.

De plus, pour éviter les bouchons de circulation le matin, merci de ne pas déposer vos enfants dans l'entrée du stationnement de l'école afin de ne pas la bloquer. Il est important de s'assurer de respecter le code de sécurité routière.

RAPPEL:

Pour la sécurité de tous, seules les buttes de neige sur la cour doivent être utilisées (interdiction de jour sur celles près du fourgon et du débarcadère du service de garde).

Fiche santé:

Lorsque la situation de santé de votre enfant change, il est important d'aviser l'école afin de mettre la fiche santé à jour. De ce fait, si votre enfant à de nouvelles allergies, asthme ou autres, il est important que les différents intervenants de l'école soient mis au courant afin de bien accompagner votre enfant au quotidien.

Guignolée des livres

Nous souhaitons remercier les parents et les élèves qui ont participé à la guignolée des livres en décembre dernier. Grâce à votre collaboration, nous avons pu remettre 4 boîtes de livres à des familles dans le besoin.



Merci aux bénévoles de la bibliothèque pour l'organisation de cette guignolée!

Examens du Ministère 4e et 6e année

Nous sommes en attente des dates des examens du Ministère pour l'année scolaire 2023-2024 suite aux annonces du ministre de l'Éducation concernant le rattrapage scolaire. Nous vous reviendrons dès que possible.

